



Bulletin d'information du
portail des marchés publics :
<http://mp.maires81.asso.fr>

Janvier 2016

LES APPELS D'OFFRES | CMP | FOURNISSEURS | ADM 81 | PRATIQUE

ACHETEURS
 > Demander un compte
 > Accès à votre compte
 BOAMP 2015

FOURNISSEURS
 > Accès à votre espace
 > Alerte gratuite sur les appels d'offres, et codes d'accès aux dossiers : donnez votre Email :
 Inscription

ACTUALITES
 Téléchargez L'Elu Tarnais de Septembre 2015 (format pdf)
 YAMF

» Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn - Portail des appels d'offres

Accès libre aux annonces

Nature : Toutes Travaux Services Fournitures

Mot-clé :

Rechercher Recherche avancée

GAGNEZ DU TEMPS
100% DEMAT
ECONOMIE & EFFICACITE

Alerte gratuite !
 AWS-Achat propose une alerte gratuite sur les consultations publiées par ses acheteurs adhérents. Vous recevrez un courriel personnalisé quotidien si votre alerte, vous figurerez dans la base des fournisseurs AWS proposée à tous nos acheteurs pour toutes leurs consultations, y compris celles inférieures à 15.000 Euros qui se font souvent sans publicité. Cette inscription créera votre "Espace Fournisseur" avec des services précieux pour suivre vos appels d'offres. Le "coffre-fort" sécurisé "Attestations", vous permettra de gagner près de 10 jours pour obtenir votre notification si vous êtes retenus ! Tous les services aux entreprises sont gratuits.

Certificats de signature
 En vertu de l'Arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique, les certificats PRIS V1 ne sont plus acceptés sur AWS-Achat pour les réponses dématérialisées, et ce depuis le 18 mai 2013. Seuls les certificats conformes au

AWS-Achat : Profil d'Acheteur et dématérialisation des Achats.
 Acheteurs publics, soumis au CMP ou à l'Ordonnance, Acheteurs privés, profitez d'une efficacité nouvelle, en réduisant vos frais, en améliorant la qualité et la compétitivité des offres reçues, et en sécurisant complètement chacune de vos phases de dématérialisation, avec notamment :
 1 - Rédaction assistée de vos avis
 2 - Un ciblage précis de l'alerte de vos fournisseurs potentiels par métiers et codes nomenclatures, garantissant des offres de qualité, pertinentes et compétitives (AWS-Achat est la plateforme du marché ayant le moins d'infructueux à déplorer, rapporté au nombre d'avis publiés).
 3 - Télétransmission à tous les titres de presse publiant des annonces légales (Boamp, Jour, Moniteur, Jal,...), si vous les avez sélectionnés avis par avis.
 4 - Etablissement automatique de vos avis complémentaires ou résumés, réduisant les risques d'erreur,
 5 - La réduction de vos délais, tant au moment de la mise

L'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn vous propose depuis mars 2015 une plateforme Marchés Publics vous permettant de diffuser vos marchés et faisant également office de «Profil Acheteur» : AWS-Achat.

Acheteurs publics, profitez d'une efficacité nouvelle, améliorez la qualité et la compétitivité des offres, et sécurisez votre dématérialisation. Vous pouvez aussi effectuer un ciblage précis de l'alerte des fournisseurs, transmettre à tous les titres de presse et établir automatiquement vos

avis complémentaires. Vous bénéficierez d'autres avantages comme la réduction de vos délais, de vos frais de publicité, d'affranchissement, de reprographie, et de consommables.

AWS-Achat propose une alerte gratuite sur ses consultations pour les entreprises. Ces dernières reçoivent un courriel personnalisé quotidien si vos avis correspondent à leurs critères.

Elles figurent également dans la base des

fournisseurs AWS qui vous est proposée pour vos demandes de devis inférieurs à 25.000 euros qui se font sans publicité. Les entreprises doivent s'inscrire dans «l'Espace Fournisseurs».

Tous les services aux entreprises sont gratuits, n'hésitez pas à leur en faire part lors de leur venue en mairie. Un certain nombre y sont déjà inscrites car il s'agit de la même plateforme que celle qui est proposée par La dépêche.



Publication de vos annonces au format résumé

La publication des publicités de marchés publics au format résumé est très encadrée :

Lorsqu'il s'agit d'une modalité de publicité obligatoire (art. 40, III-1°, 1er alinéa et 150, III, 1er alinéa et art. 150, III, 1er alinéa), le contenu de l'avis d'appel public à concurrence publié dans différents supports doit être identique et comporter les mêmes renseignements, quel que soit le support (CE, 10 mai 2006, Syndicat intercommunal des services de l'agglomération valentinoise, n° 286644).

Lorsqu'il s'agit d'une publicité complémentaire (donc en plus de ce qui est obligatoire) (art. 40, III-1°, 2ème alinéa et 40, IV ; art. 150, III, 2ème alinéa et 150, IV), les avis peuvent ne comporter que certains des renseignements figurant dans l'un des avis publiés à titre principal (la ou les publicité(s) obligatoire(s) donc au Journal officiel de l'Union européenne, au Bulletin officiel des annonces des marchés publics ou dans un journal habilité à recevoir des annonces légales), à condition qu'ils indiquent expressément les références de cet avis (Guide des bonnes pratiques du code des marchés publics).

-- Invitation d'entreprises sur
<http://mp.maires81.asso.fr> --

Depuis le menu Outils / Entreprises / Invitation, vous pouvez inviter une entreprise à s'inscrire sur <http://mp.maires81.asso.fr>
 Pour consulter les entreprises inscrites, accédez au menu outils / entreprises / base AWSfournisseurs.



Nouveaux seuils de marchés publics à partir du 1er janvier 2016

Nouveauté

La Commission européenne a informé les États membres des nouveaux seuils d'application des marchés publics à compter du 1er janvier 2016 :

Fournitures et services :

- de 25 000 à 209 000€ HT : procédures adaptées (MAPA)

- supérieur à 209 000€ HT : procédures formalisées

Travaux :

- de 25 000 à 5 225 000€ HT : procédures adaptées (MAPA)

- supérieur à 5 225 000€ HT : procédures formalisées

Les seuils ont donc été relevés à 209 000 € HT en ce qui concerne les seuils applicables aux fournitures et services au lieu de 207 000 € HT, et à 5 225 000 € HT à la place de 5 186 000 € HT en ce qui concerne les seuils applicables aux travaux, Le seuil de 25 000 € HT est maintenu pour limiter l'accès aux marchés de gré à gré.



Comment faire un lien de la plateforme vers votre site internet

Pour alimenter automatiquement votre site avec les publications faites sur <http://mp.maires81.asso.fr>, rendez-vous dans le menu **Administrer / Rubrique internet**, copiez le contenu du champ '**TAG IFRAME A POSER**' et insérez le code dans l'article 'marchés publics' de votre site ou fournissez-le à

votre prestataire informatique.

Les internautes accéderont à vos avis publiés sur notre plateforme directement sur le site de votre collectivité, sans que vous ayez besoin de recharger les pièces.

TAG IFRAME A POSER :

```
<iframe marginwidth="0" marginheight="0" vspace="0" hspace="0" style="overflow:visible; width:100%; scrolling="auto" frameborder="0" src="http://www.marches-publics.info/avis/index.cfm?IDS=2746" height="900"></iframe>
```



Marchés Publics Simplifiés - MPS

MPS

Marché Public Simplifié - MPS simplifie la réponse aux marchés publics pour les entreprises. Le nombre d'informations demandé est réduit lors de leurs réponses par voie électronique, seul le numéro SIRET est nécessaire. Ainsi, elles joignent uniquement les informations dont elles seules disposent (données techniques, commerciales...).

fonctionnalité, vous devez faire acte de candidature par mail à : patricia.rabion@maires81.asso.fr accompagné en pièce jointe de la charte d'engagement MPS signée, téléchargeable sur <http://mp.maires81.asso.fr> dans le menu en haut rubrique 'PRATIQUE' -> Procédure MPS.

Attention : pensez à ajouter les dispositions spécifiques au MPS dans votre RC.

Nous vous rappelons que pour utiliser cette



Dépôt papier et impression d'un récépissé

Lors de la saisie d'un dépôt d'offre papier, vous pouvez éditer et remettre à l'entreprise un récépissé valant attestation de dépôt.

Rendez-vous dans le menu **opérations suivantes / dépôt papier**.

La liste des entreprises ayant retiré un DCE en

mode identifié sur <http://mp.maires81.asso.fr> est proposée lors de l'enregistrement des dépôts facilitant la saisie des dépôts d'offre.

Le registre des dépôts peut ainsi être complété regroupant les dépôts papiers et électroniques.



Pour les conditions tarifaires voir l'encadré ci-contre.

Nous pouvons les adapter pour les «**grands comptes**» qui vont publier un nombre élevé de marchés annuellement.

plateforme Marchés Publics, connectez-vous sur: <http://mp.maires81.asso.fr> allez dans la rubrique **Acheteurs** : demander un compte.

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans la création de votre compte mais également pour l'insertion de vos marchés, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour vous inscrire en tant qu'acheteur sur notre

Demande de devis par voie électronique

La plateforme vous donne l'accès à une application qui consiste à produire vos demandes de devis et à les adresser par mail à une liste d'entreprises que vous aurez librement choisies.

Cette liste peut-être fournie au système et / ou extraite de la base de données des entreprises inscrites sur la plateforme.

Les demandes de devis sont ainsi enregistrées et horodatées par la plateforme, garantissant la mise en concurrence de vos achats de moins de 25 000 euros HT.

Partager des attestations

Si vous disposez d'attestations pour des entreprises apparaissant avec un pictogramme orange, faites **SUIVI / Attestations / Partager des attestations** et téléchargez vos fiches.

Déjà plus de 10.000 fiches fournisseurs équipées de leurs attestations...

MPS

A ce jour une intercommunalité tarnaise a déjà mis en place MPS pour les entreprises, dans son profil acheteur...

Conditions tarifaires

Vous trouverez l'ensemble des conditions tarifaires sur le site www.maires81.asso.fr dans la rubrique «Marchés publics».

Contacts utiles

Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn,
Pôle Numérique
188 rue de Jarlard, 81000 ALBI

patricia.rabion@maires81.asso.fr
05 63 60 16 47
camille.tardez@maires81.asso.fr
05 63 60 16 32